

Evolutions récentes de l'espace méditerranéen et questions de sécurité.

Par Jean François Coustillièrre, consultant indépendant sur les questions méditerranéenne

Depuis l'effondrement du Pacte de Varsovie, il apparaît nettement que la menace n'est plus pour l'Union Européenne (UE) d'ordre inter-étatique, mais relève surtout d'actions terroristes qui restent à la fois ponctuelles et limitées même si leur efficacité émotionnelle peut être forte.

En revanche, les risques de déstabilisation très importants qui pèsent sur les Pays Sud et Est Méditerranéen (PSEM), peuvent mettre en cause la sécurité de l'UE par le biais de transferts de conflits que relayeraient les communautés immigrées en Europe et par l'explosion de mouvements migratoires de personnes fuyant les zones de conflits. Ces risques procèdent des défis vitaux que rencontrent les PSEM qui sont :

Les questions d'emploi : le taux de chômage est évalué, selon les chiffres officiels moyens, à 14% mais il atteint plus de 30 à 40 % pour les jeunes. Il est admis que, pour éviter que ces taux n'augmentent encore plus, il est nécessaire de créer près de 20 millions emplois d'ici 20 ans et pour cela que les taux de croissance moyens dans ces pays soient de l'ordre de 6% l'an, ce qui paraît assez peu probable dans l'immédiat.

Les questions de sécurité alimentaire et notamment l'approvisionnement suffisant et à un coût raisonnable, en blé et en riz, denrées fondamentales de l'alimentation dans la région, largement importés par les PSEM. Les années 2008 et 2009 ont vu émerger des tensions très fortes sur ces questions, allant même jusqu'à des révoltes ponctuelles dans certains pays. 2011 risque de connaître des difficultés comparables.

Les questions d'eau : la plupart des PSEM sont en situation de stress hydrique entraînant des conséquences souvent déjà désastreuses pour l'irrigation, et donc la production agricole, la santé et les relations de voisinage.

La sécurité de l'UE est évidemment conditionnée prioritairement par la stabilité durable des PSEM. Celle-ci ne peut être acquise que si les besoins vitaux des peuples sont satisfaits.

Les « révoltes arabes »

Les événements survenus dans les pays arabes méditerranéens confirment de façon très claire cette impérieuse nécessité de satisfaction des besoins vitaux des populations riveraines de la Méditerranée.

Les revendications s'appliquaient prioritairement à la capacité de chacun à vivre, voire survivre, décemment et pour cela à disposer d'un emploi, associé bien sûr à un revenu cohérent avec les conditions économiques et sanitaires du pays.

C'est ce que montre à l'évidence en décembre 2010 le geste désespéré de M. Bouazizi puis le soulèvement de Sidi Bouzid qui entrainera la révolution tunisienne. On retrouve cette même revendication, à pouvoir vivre décemment, à partir du 5 janvier 2011 en Algérie, du 13 janvier en Mauritanie et en Egypte dès le 24 janvier.

Certes les manifestations en Libye et en Jordanie, à partir de mi-janvier, puis au Maroc et en Syrie à compter du 20 février, font appel à des slogans plus politiques. Faut-il en déduire que les besoins vitaux y sont mieux satisfaits ou qu'ils soient jugés moins prioritaires ? Sans doute pas, l'explication doit être recherchée dans des particularismes propres à chacun de ces quatre pays : dispositions d'urgence prises pour désamorcer les mécontentements, pesanteur des clans, tribus et oligarchies ... qui ont masqué la centralité du problème du mal vivre. D'ailleurs, ne serait-ce qu'au Maroc, la question de l'emploi se trouve dorénavant en bonne place dans la liste des slogans revendicatifs accompagnant les manifestations du mouvement du 20 février.

Il est intéressant de relever que la rive nord de la Méditerranée n'est pas forcément à l'abri de ce type de revendication. Le mouvement « des indignés » né en Espagne et qui essaima en Europe, à commencer par la France, revendique en écho des révoltes arabes, un mieux vivre, des emplois, une « réelle démocratie » et dénonce les politiques d'austérité qui affectent les conditions d'existence des populations.

En tout état de cause le mouvement des « révoltes arabes » est parti d'une revendication liée à la capacité à vivre décemment qui se retrouve dans la majorité des motivations des « révoltés ».

L'état des lieux des « révoltes arabes »

Aujourd'hui, seule la Tunisie a conduit une révolution, au sens historique du terme, c'est-à-dire une action après laquelle « un tout autre ordre s'instaure, totalement différent de ce qui précédait. » (1).

De fait, la Tunisie a non seulement chassé son président, mais remis en question l'ensemble de son corpus institutionnel fondamental pour instaurer un ordre différent. Cette démarche a été largement favorisée par le fait que ce pays dispose d'une armée réellement « républicaine », c'est-à-dire que ses membres n'exercent pas de rôle dans les choix politiques et ne bénéficient pas de prébendes à caractère économique et financier. N'ayant pas d'intérêts particuliers complices et corporatistes à défendre, l'armée a ainsi pu refuser au pouvoir de mettre en œuvre une violence à laquelle les circonstances enlevaient toute légitimité (2). Cette caractéristique de l'armée tunisienne est très originale dans le monde arabe ... Elle a été déterminante non seulement dans le déroulement des événements mais aussi dans la possibilité de conduire une démarche révolutionnaire.

En Egypte, le président a été également chassé mais le processus de modernisation des institutions s'est limité à une modification de la Constitution tandis que de nouvelles élections sont attendues. L'armée conserve son rôle central tant économique que politique.

La Libye connaît une guerre conduite par des forces essentiellement occidentales, sous commandement OTAN en appui d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Il est bien difficile aujourd'hui d'imaginer à la fois ce que seront les interlocuteurs demain et quelle sera le devenir de ce pays.

La Syrie, toujours dirigée par le même président, connaît une situation intérieure proche de la guerre civile dans un contexte très violent.

La Jordanie et la Mauritanie connaissent, après des manifestations modérées exprimant des revendications sociales, une situation intérieure globalement apaisée qui est sans doute due à la crainte des risques que font peser des problématiques plus lourdes encore : terrorisme transnational en Mauritanie, et question palestinienne en Jordanie. Les échéances sont donc ainsi repoussées.

L'Algérie et le Maroc ont répondu aux manifestants par des promesses de modifications de leur Constitution dont le contenu exact n'est, à ce jour pas encore connu. Ces modifications seront-elles suffisantes pour satisfaire les aspirations des sociétés ? Seul l'avenir nous le dira.

Une fois encore les PSEM sont distincts et connaissent des situations bien différentes. Il est évidemment hasardeux de vouloir globaliser aussi bien l'analyse que les attitudes à adopter en réponse aux événements.

Au demeurant, seul un pays aujourd'hui s'est affranchi de son despote et s'efforce d'entrer dans une démarche démocratique d'Etat de droit, par la volonté du peuple et des ses représentants.

Analyse et besoins

La voie choisie par la Tunisie apparaît à la fois comme la plus respectueuse des valeurs européennes telles qu'exprimées dans les critères de Copenhague (3), la plus hasardeuse car à la fois incertaine, brouillonne, bouillonnante et nécessitant un rapide redressement économique pour éviter le risque, encore fort, d'un retour à l'autoritarisme, qu'il soit religieux ou laïc.

Mais c'est aussi celle qui correspond le mieux aux souhaits européens de voir émerger dans cette région du monde des nations réellement soucieuses du mieux vivre de leurs populations dans le respect de valeurs jugées universelles, en même temps qu'à ses intérêts de sécurité qui reposent sur la condition d'un voisinage durablement stable, apaisé et prospère.

L'enjeu est immense, le devenir de l'aventure tunisienne aura valeur de repoussoir ou d'exemple pour les autres PSEM.

L'UE doit donc s'engager pour favoriser le succès de la démarche tunisienne car elle est concernée au premier chef, du fait des proximités humaines et géographiques, et cela bien différemment des USA qui ne poursuivent pas toujours les mêmes objectifs car leurs intérêts ne sont pas identiques.

Aujourd'hui les réactions à la fois des Nations, de l'UE (partenariat pour la démocratie ...) et du G8 sont insuffisamment déterminées et excessivement frileuses. Le plus souvent les analyses prennent convenablement en compte le constat mais ne sont pas suivies des décisions que nécessiterait une réponse adaptée à bon niveau. Les mêmes outils sont conservés face à une situation qui, pour un certain pays au moins, a été révolutionnée, manquant ainsi à la fois d'ambition et de pertinence.

Les réactions aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne marquent pas suffisamment les différences entre les pays ayant choisi une voie respectueuse des valeurs fondamentales de l'UE.

Les événements survenus début 2011 nous ont montré que la sécurité de l'UE était tout particulièrement vulnérable aux conséquences des déstabilisations sociales et économiques des PSEM et que les déstabilisations étaient, à terme, favorisées par les régimes autoritaires autistes aux besoins de leurs peuples.

Dans le souci de contribuer au mieux à la sécurité de l'UE, il semble donc important de privilégier les pays qui font le choix de systèmes fondés sur l'Etat de droit et la démocratie, seules démarches à même en Méditerranée de répondre aux aspirations légitimes des peuples et donc de favoriser la stabilité à long terme.

Pour cela, il convient de proposer à ces pays particuliers une grande ambition qui sorte des

instruments précédemment imaginés, un « accord de solidarité », avec un horizon séduisant et mobilisateur appuyés bien évidemment sur des moyens concrets et productifs. Cette attention ciblée, outre le soutien qu'elle apportera au succès des démarches entreprises, distinguera les pays engagés dans cette voie des autres, et constituera ainsi un exemple démonstratif de ce que l'UE peut apporter aux gouvernants vertueux et à leurs peuples.

L'accord de solidarité pourrait proposer à ces pays, sous conditions de progrès constatés en commun et à titre d'exemples, un marché réellement ouvert à tous les produits et une véritable mobilité des personnes.

[1] In Universalis 2011 – François Chatelet

[2]Max Weber : « *Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques -, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* ». in Max Weber, *Le Savant et le politique* (1919), trad. J. Freund, E. Fleischmann et É. de Dampierre, Éd. Plon, coll. 10/18

[3]« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. »

[Jean-François Coustillière](#)